

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

Acte Additionnel N° 18 CEMAC-CCE-08

Portant nomination du Vice- Président de la
Commission de la CEMAC

LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

Vu le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale du 16 mars 1994 ;

Vu l'Additif au Traité de la CEMAC relatif au système institutionnel et juridique de la Communauté en date du 5 juillet 1996 ;

Vu la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale en date du 5 juillet 1996 ;

Considérant les conclusions des travaux de la 8^{ème} session de la Conférence des Chefs d'Etat notamment celle relative à la transformation immédiate du Secrétariat Exécutif en Commission et à la désignation des nouveaux responsables de cet organe;

Sur proposition du Gouvernement Gabonais;

ADOPTÉ

L'ACTE ADDITIONNEL DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1^{er}: Monsieur Jean Marie MAGUENA est, pour compter de prise de service, nommé Vice-président de la Commission de la CEMAC.

Article 2: Le présent Acte Additionnel qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires entre en vigueur pour compter de la date de sa signature et sera publié au Bulletin Officiel de la Communauté.

N'DJAMENA, LE 25 APR 2007



LE PRESIDENT,

✓ Idriss DEBY ITNO